

Info Confrançon #56

CONFRA⁵CON



Sobriété

Certains diront que la sobriété est un mot à la mode en ce moment, on peut le voir ainsi, mais on ne peut se voiler la face et occulter les successions d'épisodes caniculaires de l'été entraînant sécheresse, incendies et souffrance pour la faune et la flore. Concernant ce dernier point, la municipalité a accompagné au printemps le Comité de fleurissement pour un couvert floral moins consommateur en eau. Les parterres ont peut-être été moins colorés et moins nombreux, mais tout autant appréciés. Les emplacements ombragés ont été privilégiés aux aires bitumées, c'est pourquoi certaines jardinières ont été purement et simplement supprimées. Par ces actions, la consommation d'eau a grandement diminué.

Au niveau énergie, le contexte géopolitique conduit à une hausse sans précédent des prix de l'électricité et du gaz, avec une menace de pénurie au cœur de l'hiver et des mois à venir. Je ne vais pas vous dire que la commune avait anticipé la situation, prenant la décision de couper l'éclairage public du bourg de 23h à 5h30 en 2017 et l'installation d'un éclairage public Led lors du réaménagement du Logis-Neuf en 2018-2019. Mais c'était malgré tout dans un souci d'économie des ressources de la planète et de notre budget. Nous avons donc aujourd'hui moins de leviers que certaines de nos communes voisines, mais nous ne baissons pas les bras et nous nous activons à trouver d'autres solutions, comme la maîtrise des coûts de chauffage dans les différents bâtiments communaux. Une récente étude thermique avait révélé une température trop élevée à l'école, sans baisse significative lors de l'inoccupation des classes. Nos agents techniques se sont donc familiarisés avec les différents thermostats et programmeurs des chaudières pour ne pas surchauffer et permettre d'économiser quelques KW de chauffage tout en affichant une température acceptable. Nous resterons toutefois attentifs aux retours des enseignantes lors de brusques changements météo.

Au niveau des structures sportives, la municipalité souhaite que chaque utilisateur prenne ses responsabilités et soit acteur de cette sobriété énergétique en acceptant un ou deux degrés de moins et en coupant l'éclairage dès l'entraînement ou la compétition terminés. S'il était reconnu un non-respect de cette demande, je pourrai être amené à fermer les locaux à certaines périodes de l'année comme cela se fait par endroit. D'autre part, différents travaux d'isolation ont été réalisés ou sont en passe de l'être.

Dans tous les cas, changeons nos habitudes... et investissons dans un bon pull ! Economisons notre énergie et préservons par la même notre planète ! Énergiquement, devenons encore plus sobres.

Je vous donne rendez-vous très nombreux pour échanger sur ces sujets et partager le verre de l'amitié en toute sobriété lors des vœux de la municipalité le samedi 7 janvier 2023.



Jean Paul BUELLET,
maire #

Mairie

1, place de la mairie
01310 Confrançon
04 74 30 27 38
mairie@confrancon.fr
www.confrancon.fr

Horaires d'ouverture :

uniquement sur rendez-vous,
le standard est joignable :

- lundi, mardi et jeudi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30
- mercredi de 8h30 à 12h
- vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 19h

Du nouveau dans les effectifs de la commune...

Notre collectivité ayant le souhait de gérer certains espaces verts en réduisant l'émission de CO₂, la commune a fait le choix de l'éco-pâturage. Il s'agit d'un pâturage écologique réalisé avec des petits ruminants sur une prairie ou un espace vert en milieu urbain. Cette technique de tonte des herbacées et graminées permet d'obtenir un résultat sans utiliser d'engins ni de produits chimiques tels que des dés-herbants.

C'est lors d'un contact avec l'association Centre Athénas que s'est présentée l'opportunité de trouver «deux recrues» répondant à ces critères... C'est ainsi que Tic et Tac, deux brebis de la race des moutons d'Ouessant sont arrivées à Confrançon et vont donc éco-pâturer sur différentes parcelles en herbe de la commune

Le Centre Athénas qui a pour vocation de remettre sur pied des animaux lourdement blessés ou trop jeunes, dispose d'un troupeau de moutons d'Ouessant pour l'éco-pâturage des terrains qu'elle utilise dans son activité.

Ces moutons font partie des plus petits du monde. Grâce à leur laine, ils s'adaptent parfaitement à n'importe quelle température et peuvent rester dehors toute l'année. Attention toutefois à ne pas les déranger et les mettre en danger en voulant leur donner à manger. Pour leur santé, il est interdit de les nourrir car certains aliments, comme le pain, qui semble



anodin, peuvent s'avérer mortels pour nos deux pensionnaires.

La première mission qui leur a été confiée étant l'entretien du terrain situé derrière l'école, ils ont été la surprise de la rentrée pour les enfants. Souhaitons donc la bienvenue à Tic et Tac...

Le Centre Athénas est une association de protection de la faune sauvage. Installée à L'ETOILE dans le département du Jura, elle s'est donnée pour missions :

- La sauvegarde de la faune sauvage par la gestion du centre de soins
- L'étude des populations animales et de l'impact des activités humaines
- La protection des espèces et des biotopes rares ou menacés
- La sensibilisation du public à la protection des espèces et des milieux
- La lutte contre le trafic d'animaux sauvages

Son rayon d'action est interrégional et couvre les 11 départements que sont le Jura, le Doubs, la Haute-Saône, le Territoire de Belfort, la Côte d'Or, la Saône et Loire, l'Ain et le nord de la Haute Savoie, le nord du Rhône, le sud de la Haute-Marne et l'Est de la Nièvre.

La mission première du Centre Athénas est de soigner les animaux sauvages en détresse, dans le but de les relâcher dans le milieu naturel et de lutter contre l'érosion de la biodiversité.

Le Centre Athénas est une association de sauvegarde de la faune sauvage reconnue d'intérêt général. A ce titre, tous les dons perçus sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de 66% du montant du don. www.athenas.fr

Sylvaine MARTIN,
adjointe #

Projet d'une nouvelle bibliothèque

Rappelez-vous, dans le bulletin d'information de juin, nous vous présentions le projet d'une nouvelle bibliothèque à la place des salles de réunion au-dessus de l'Annexe de la salle des fêtes.

Les résultats des premières études techniques concernant les fondations du bâtiment et la résistance du plancher ont « douché » nos espoirs sur ce

projet de future implantation.

La municipalité a donc missionné l'Agence Départementale d'Ingénierie pour travailler sur le projet d'une nouvelle bibliothèque dans l'ancien local des pompiers. Si la superficie du bâtiment est aujourd'hui inférieure à celle de la bibliothèque actuelle, une extension d'une trentaine de m² est d'ores et déjà envisagée sur le côté

sud du bâtiment.

L'avancement du dossier va désormais se poursuivre avec de nouveaux diagnostics obligatoires avant travaux puis la sélection d'un maître d'œuvre pour accompagner la commune dans la conception et le suivi du projet.

Sylvaine MARTIN,
adjointe #

Travaux d'aménagement du cimetière

Après la réfection du mur et la pose d'un nouveau portail coulissant au logo de la commune côté Ouest, il convenait d'aménager les allées piétonnes et de créer un parking.

Un grand projet, une belle réalisation, mais comment ça marche ?

Tout d'abord, le conseil municipal entérine la décision de la faisabilité financière des travaux, puis vient la période de réflexion de la commission bâtiments, accompagnée par le maître d'œuvre, l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

A ce jour, les réalisations se chiffrent à environ 260 000 € TTC pour les phases 1 et 2 avec l'entreprise SOMEK pour la reprise des murs d'enceinte et l'entreprise SOCAFL pour l'aménagement des allées et du parking.

Les premiers coups de pelle démarrent début juillet

Le chantier débute par le décapage des allées, la mise en place des bordures et le remplissage des dalles alvéolaires. Ainsi, l'entretien des allées sera plus aisé pour les employés communaux comme pour les familles

quant aux abords des sépultures.

La zone centrale, autour de la croix, a posé quelques soucis. En effet, au vu de la pénurie actuelle sur certains matériaux (ici, pavés drainants), l'entreprise propose la mise en œuvre d'un béton désactivé drainant, tout en restant dans l'enveloppe financière prévue.

Une nouvelle alimentation en eau sera installée au centre du cimetière et le point d'eau existant à l'extérieur condamné.

Le nouveau parking est aménagé avec une place réservée aux personnes en situation de handicap à proximité de l'entrée principale.

Les bacs de tri (déchets ordinaires et déchets verts) sont déplacés. L'ancien portail, route de Curtafond, est restauré et demeure en accès libre comme auparavant. Il est prévu de prolonger le cheminement piéton entre le lotissement le Pré Vert et le chemin de Sottison, ce qui constituera la 3^{ème} et dernière tranche des travaux.

Réaménagement du jardin du souvenir

La commune a missionné les pompes funèbres Comtet pour réaliser les

travaux préparatoires sur le jardin du souvenir (déplacement et remise en place des urnes et de deux columbarium).

Les modifications envisagées visent, en particulier, à nuire le moins possible à l'arbre existant. L'ancien puits est conservé, un nouveau puits est créé à côté et intégré dans ce nouvel espace. Les haies abîmées seront remplacées, de la pelouse a été semée, un banc sera installé, rendant ce lieu plus propice à la méditation.

Le 16 septembre, le chantier a été réceptionné en présence du maître d'œuvre, de l'entreprise, de Monsieur le maire ainsi que de Christophe Chartier et Nicolas Michalet qui ont suivi le dossier.

Il est évident que ces travaux ont apporté des désagréments aux visiteurs ainsi qu'aux riverains, notamment parce que l'entreprise a travaillé tôt le matin lors des fortes chaleurs.

Aujourd'hui, chacun peut se recueillir dans un lieu embelli.

Christophe CHARTIER,
conseiller municipal #



Repas dansant du CCAS

Le repas du CCAS s'est déroulé dimanche 20 novembre par une journée d'automne ensoleillée avec des convives très contents de se retrouver. Ils ont dégusté un menu gourmand et gourmet composé du traditionnel Tapioca, gâteau de foie de volaille avec son accompagnement, filet mignon sauce moutarde et ses petits légumes, fromage blanc à la crème et trio de desserts, mousse au chocolat, financier et poires au sirop. Ce menu, imaginé, préparé et servi par les membres du CCAS, élus communaux et quelques bénévoles, a réveillé les papilles de soixante-dix personnes. L'ambiance fut chaleureuse et festive, le DJ JP MORVAN au top de sa forme a su s'adapter au public pour animer la journée en faisant danser, chanter et tourner les serviettes à nos aînés de plus de 70 ans, très heureux de profiter de ce répertoire. L'équipe du CCAS s'est activée tout le week-end pour que chacun et chacune



passent un agréable moment, mission accomplie, bravo pour la réussite de cette manifestation.

**Aurélie BETTEMBOURG
et Sylvie TRIPLET,
conseillères municipales
et Roseline MAGNIN,
secrétaire de mairie #**

CCAS pour Centre Communal d'Action Sociale

A quoi ça sert ?

Mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune :

- lutter contre l'exclusion
- accompagner la dépendance des personnes âgées et handicapées
- instruire les demandes d'aide sociale par le biais des assistantes

sociales de secteur (Centre départemental de la solidarité de Montrevel)

- proposer une aide ou orienter vers les bons interlocuteurs pour les demandes administratives (CAF, CPAM, CARSAT...)
- dispenser des aides financières d'urgence, alimentaires
- procurer une domiciliation pour les SDF

Les Conscrits perpétuent la tradition !

Comme chaque année, nous, jeunes de Confrançon, âgés de 18 à 20 ans en 2023, effectuons la tournée dans le village afin de faire perdurer la tradition des conscrits. Effectivement, nous passons dans toutes les maisons de la commune dans le but de récolter des fonds. Cet argent nous permet de financer l'organisation du banquet des classes, et le lendemain, d'offrir les matefaims aux habitants du village et des alentours.



Le banquet des classes en 3 et 8 se déroulera le 12 février 2023 à la salle des fêtes de Confrançon. La journée débutera par la traditionnelle messe des conscrits, puis aura lieu le dépôt de la gerbe au pied du monument aux morts. S'en suivront l'apéritif et

les photos (auxquels sont également conviés les enfants âgés de 10 et 15 ans) et enfin le repas. Le 13 février comme promis, nous invitons l'ensemble du village à venir partager avec nous un moment convivial et festif autour des fameux matefaims,

préparés par nos soins dans la journée et servis à partir de 18h à la salle des fêtes de Confrançon. Les conscrits vous attendent nombreux pour faire la fête !

**Chloé MARCEAU,
présidente #**

Conf'Anime, c'est parti !



Pour sa première année d'existence, l'association Conf'Anime a atteint son objectif d'animation du village. Riche de ses 14 bénévoles aux profils complémentaires, notre équipe soudée et conviviale s'est mobilisée pour organiser tout au long de l'année des événements festifs. Retour sur les moments clés :

Une pièce de théâtre en avril

« Le souffle de l'espoir » fut notre toute première animation, préparée avec un peu d'appréhension. La salle comble de 200 spectateurs et les bons retours du public ont été très encourageants pour toute l'équipe.

La vogue en juin

L'animation a débuté dès le samedi après-midi en collaboration avec les conscrits qui ont organisé le concours de boules. Le repas simple mais succulent a été apprécié par 280 personnes sur les 2 jours. Samedi soir, l'animation a été assurée par le groupe Diaméus, une première partie chantée pendant le repas et DJ après le feu d'artifice. Le dimanche, un défilé a permis aux enfants de présenter leurs vélos décorés sous l'œil attendri des plus grands. Après 2 années de crise, malgré un orage à 20h qui a limité la fréquentation du samedi soir, la vogue a été un succès.

Le forum des associations en septembre

Il a réuni 12 associations qui ont eu l'occasion de se faire connaître au



près des habitants et d'étoffer leurs effectifs.

Les Foulées du Logis en octobre

A l'occasion de la marche et la course à pied organisées en collaboration avec le comité des Foulées, Conf'Anime s'est lancé dans la fabrication et vente de tartes cuites au four à bois. Un défi technique pour préparer les tartes briochées au chaud pour la levée des pâtes et être en phase avec les fourneaux. Les 350 tartes salées et sucrées ont été vendues sur réservation et quelques-unes sur place. Un morceau de tarte a été offert aux marcheurs et aux signaleurs. René Lebon nous a fait découvrir son répertoire musical à partir de la fin de matinée. Le Sou

des écoles s'est associé à l'événement pour la vente d'un plat cuisiné à emporter.

Le beau temps était avec nous pour ce rassemblement très convivial.

Les projets

Une pièce de théâtre est programmée au 25 février : « Panique au ministère », interprétée par la troupe des Petits Potins de Viriat.

Conf'Anime a d'autres projets en cours que nous aurons le plaisir de vous faire découvrir dès qu'ils seront finalisés.

Bruno POMATHIOD,
président #

Bibliothèque

Vous êtes adhérent à la bibliothèque de Confrançon ! Avec Lectur'Envie, vous avez accès gratuitement à tout le catalogue de la Médiathèque communautaire :

- réservez jusqu'à 5 documents
- retirez vos réservations à la bibliothèque sous 7 jours

Comment ça marche ?

- je me connecte sur mon compte lecteur
- je réserve parmi livres, bandes dessinées, presse, musique, cinéma et séries
- je reçois un message pour récupérer mes documents


Toute l'équipe de la bibliothèque vous attend pendant nos permanences, pour échanger, partager des moments de lectures, découvrir tous nos documents et nos nouveautés, aussi bien enfants qu'adultes.

Et nous sommes là aussi, pour vous accompagner sur le site www.lecturesenvies.fr

Ouverte le :

- mardi de 17h à 19h
- et le samedi de 10h à 12h

Annie CONVERT, présidente #



Réseau Lectur'Envies


13 bibliothèques, un site internet
www.lecturesenvies.fr

Réserver en ligne
Consulter, prolonger mes prêts
Partager mon avis ...
En trois clics sur mon compte !

1. Cliquez sur **CONNEXION** en haut à droite de la page d'accueil.
2. Saisissez votre identifiant
3. Saisissez votre mot de passe et cliquez sur OK.

Pour ne pas oublier
Identifiant :
Mot de passe :

Médiathèque communautaire
Centre Culturel Louis Janer
66 route du Comte de Montivel
01340 Montivel-en-Bresse
04 74 30 87 90
mediatheque.montivel@grandbourg.fr



Comité de fleurissement



Pour la période de Noël 2021, le Comité de fleurissement a égayé la place du bourg d'un décor féérique. En parallèle, la commune a décoré les façades des bâtiments de la salle des fêtes et du poids public avec une multitude de guirlandes de couleurs (ampoules LED).

Cette année, après la réussite de la vente de plats à emporter en avril, le comité s'est à nouveau penché sur l'embellissement de la commune : massifs place de la mairie, jardinières mur bibliothèque, allée piétonne et ensemble des jardinières et massifs au bourg. Dans la continuité, plusieurs sujets en contreplaqué ont été réalisés, côté garderie et école.

Début novembre, la vente de jambon au madère et son gratin dauphinois a connu un succès.

Pour Noël 2022, un nouveau décor s'est dévoilé au bourg.

Le programme 2023 sera défini lors de l'assemblée générale.

Le Comité de fleurissement remercie Monsieur le maire, la municipalité, les employés municipaux et bénévoles pour leur aide.

Nous lançons un appel à tous les volontaires qui souhaiteraient nous rejoindre pour continuer à faire de notre village un espace accueillant et des plus agréables, surtout après deux années difficiles.

Joyeuses fêtes de fin d'année.

Yves ARBEZ, trésorier #

Cérémonie du 11 novembre

Il y avait foule, ce 11 novembre, pour célébrer l'armistice de la Première Guerre mondiale, celle que l'on appelait la Der des Ders. Anciens combattants, enfants accompagnés de leurs parents, conscrits, habitants, pompiers de la caserne des trois logis, membres du conseil municipal, Major de gendarmerie... un cortège de près d'une centaine de personnes s'est rendu au monument aux morts au rythme donné par la batterie fanfare de St Didier d'Aussiat. A l'issue de la cérémonie, tous se sont retrouvés à la salle des fêtes pour partager le verre de l'amitié à l'invitation de Jean Paul BUELLET, maire et de la municipalité.

**Jean-Luc FROMONT,
conseiller municipal #**



Du changement au club de basket de Confrançon...



Suite à la baisse des effectifs constatée depuis plusieurs années, nous avons pris la décision de fusionner avec le club de

Vonnas. Ainsi depuis le début de la saison, le club porte désormais le nom de Union Sportive de Confrançon Vonnas (USCV)

Cette année marque également l'arrivée d'un nouveau salarié au sein du club, il aura en charge les entraînements des équipes jeunes tout au long de la saison. Nous souhaitons donc la bienvenue à Nelson ALOKPA. En plus de nos manifestations habituelles, nous reprenons celles que le club de Vonnas avait l'habitude d'organiser, notamment le marché

de Noël qui a eu lieu le dimanche 11 décembre à Vonnas.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter nos co-présidents Guillaume et Erika.

Vous pouvez également nous suivre sur facebook (Uscv Confrançon Vonnas) et un site internet sera mis en ligne prochainement.

Les membres de l'USCV #

Le FCCCSMSD intègre St Sulpice

Suite à une demande de la commune de Saint Sulpice pour rejoindre le club, celle-ci a été votée et actée pour ce début de saison sans changement de nom. Le club a accueilli deux nouveaux coaches pour les séniors, Kamal pour l'équipe fanion et Thomas pour l'équipe réserve. Cette année, plus de 60 enfants évoluent dans nos catégories U7 à U11. Une mention spéciale à nos féminines qui ont participé au tournoi d'octobre rose et qui sont montées sur la troisième marche du podium, bravo à elles.

Jean-Philippe DESMURS,
président #



La Gym à Confrançon s'engage !



Octobre Rose, dont l'objectif est de sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein, a été l'occasion pour l'ensemble de ses adhérents, toutes sections confondues (gym douce, fitness, fitdanse, badminton et sports co) de se mobiliser symboliquement en revêtant du rose lors des activités sportives du mois.

Certains, certaines n'ont pas manqué de faire preuve d'humour en arborant qui, un chapeau rose, qui une cravate rose...

Pour les activités proposées par l'association, n'hésitez pas à consulter le site internet : <https://gymaconfrancon01.wixcite.com/gymconf> et le compte Facebook : <https://www.facebook.com/gymaconfrancon>.

Martine MATHY, présidente #

Ami-mots

Le Club de scrabble se réunit tous les mardis à 14h à la salle annexe et veut faire partager sa passion !

Il est prêt à ouvrir une seconde séance en soirée si des joueurs sont intéressés.

Pour plus d'infos, vous pouvez contacter Jacqueline Bardet, présidente du club.

Jacqueline BARDET, présidente #

Planète Tennis

Club affilié à la FFT depuis plus de 30 ans, Planète Tennis a su se faire une place sur le secteur de Confrançon Saint Didier d'Aussiat et Montrevel en Bresse.

Fort de ses 76 adhérents en 2022, ceux-ci peuvent pratiquer le tennis tant en loisir qu'en compétition. Les messieurs se retrouvent ainsi le vendredi soir aux terrains de Saint Didier et les dames sur celui de Confrançon pour un moment convivial autour de la petite balle jaune...

Pour les plus acharné-e-s, plusieurs équipes représentent le club dans les différents championnats organisés par le Comité de l'Ain ou dans les tournois individuels proposés par Planète Tennis et par les clubs voisins. Dès le plus jeune âge (4 ans), il est possible d'apprendre le tennis grâce à



l'école mise en place par le club. Les cours sont assurés par un enseignant diplômé d'état (BE 1^{er} degré) au gymnase de Montrevel le lundi, à la salle du Bocage à Saint Didier le mardi et à l'espace Busnel à Confrançon le mardi et le vendredi. Quelques places sont encore disponibles, n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés.

Plusieurs animations sont également proposées cette année au club : une

sortie tennis-restau-ciné le 21/12 pour les enfants, une journée tennis-trampoline-laser game à Bourg pour les ados et pour l'ensemble des licenciés du club, le tournoi de Noël du Groupement d'Employeur Bresse Revermont Tennis à partir du 17/12, finales le 29 décembre à Confrançon ainsi que le tournoi homologué du 7 au 23 avril 2023.

Monique PERRET,
vice-présidente #

Les Foulées du Logis 2022

Après deux ans de sommeil, les Foulées du Logis se réveillent sous l'impulsion de quelques bénévoles souhaitant faire connaître Confrançon par le biais du sport et de Conf'Anime, soucieux d'animer la commune. Pour cette 4^{ème} édition, quatre courses pédestres étaient au programme. Une 5 km ou les débutants peuvent se tester sans trop souffrir et une 10 km, inscrite au challenge Grand Bourg Agglomération, ce qui permet de fidéliser quelques coureurs et coureuses qui concourent au classement de ce dernier, à noter que le premier et la première du challenge étaient présents à Confrançon pour valider leur suprématie. Deux courses jeunes, sans chronométrage ni classement ont animé le temps entre les départs des 5 et 10 km, avec l'avantage pour les enfants d'avoir un public nombreux pour les encourager. Grâce au soutien de nombreux par-



tenaires, l'organisation a récompensé grand nombre de participants avec challenges, trophées, médailles, bons d'achat et produits locaux qui sont toujours très appréciés par les récipiendaires. En marge des courses, une marche de 5 km autour du bourg et une autre de 12 km à travers les bois de Marlaye étaient proposées. Une bonne cinquantaine de personnes ont pris part à ces balades sous un ciel d'octobre radieux. Nous

vous espérons encore plus nombreux l'année prochaine pour marcher, courir, encourager ou vous impliquer en tant que bénévole, retenez la date, 14 octobre 2023, Conf'Anime et le comité des Foulées comptent sur vous.

Jean-Paul BUELLET,
pour le comité d'organisation
des Foulées #

Copain Copine, un nouveau souffle

Comme vous le savez déjà, l'association Copain Copine est gérée par un bureau constitué de parents bénévoles. Lors de notre assemblée générale, nous avons encore pu constater que très peu de familles étaient présentes. Nous lançons donc un appel aux familles adhérentes de Copain Copine à participer à notre prochaine assemblée générale qui aura lieu le Vendredi 28 Avril 2023.

Merci aux nouveaux parents qui nous ont déjà rejoints.

Heureusement l'année 2022 a été marquée par le retour des activités collectives :

- sorties des enfants à la piscine, grotte, accrobranche... lors des centres de loisirs
- des manifestations comme les pizzas, la bourse aux jouets que nous reconduisons tous les ans. Elles nous permettent de financer l'achat de matériel, la venue du Père Noël, les sorties...



Si vous souhaitez participer lors de ces manifestations, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, la bonne humeur est au rendez-vous.

Nous remercions les bénévoles qui nous permettent de maintenir l'aide aux devoirs le jeudi soir ; l'équipe d'animation pour le travail qu'elle fait tout au long de l'année ainsi que les membres de l'association pour leur investissement.

En vous souhaitant une belle année 2023.

Nathalie JOLY, présidente
Adeline PLATRE, vice-présidente
Aurélien ECORCE secrétaire,
adjointe #

Sou des écoles

At-on encore besoin de présenter le Sou des écoles ? Peut-être pour les nouvelles familles, voici une présentation : association de loi 1901 composée de parents bénévoles ayant pour but d'aider et d'assurer le prolongement et l'action de l'école publique. Comment ? par le biais d'activités diverses à caractères éducatif, culturel, artistique, sportif ou social. L'année 2021-2022 fut une belle année de reprise post-covid, bien chargée en actions et en sourires !

Le 14 octobre dernier, le Sou des écoles a présenté lors de son assemblée générale son bilan et ses manifestations passées durant l'année scolaire 2021-2022. Suite à quelques départs de parents, les membres du

bureau ont été (ré) élus, et le Sou accueille de nouveaux bénévoles.

Le Sou des écoles n'en a jamais assez et vous organisera ses événements dans la sueur et la bonne humeur. Venez nombreux et toute aide sera la bienvenue. Au programme : des cadeaux à gogo avec le loto, « checker » la liste du Père-Noël et la terminer, les mains dans la terre et être au

vert, chiner sans se ruiner, et le final : « l'école est finie, mais oui mais oui ! ».

Alors tous à vos agendas ! Si dans l'année, vous traversez l'idée folle de nous rejoindre, n'hésitez pas : ambiance garantie ! Suivez-nous sur <https://www.facebook.com/Sou-des-ecolesConfranconCurtafond>.

Johanne BACON, présidente #



Le SIVOS Confrançon-Curtafond évolue

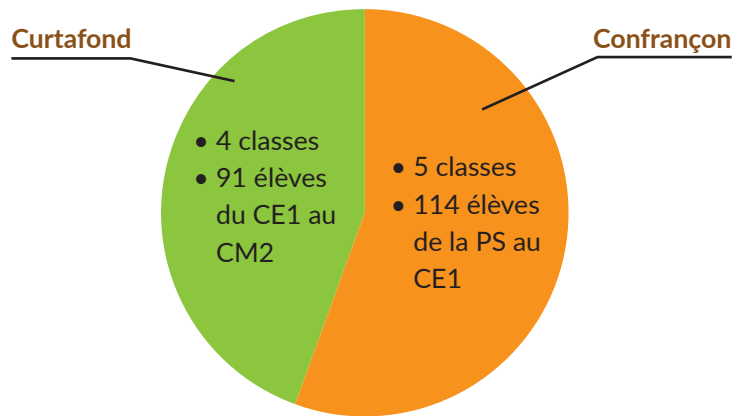
Créé en 2005 par les communes de Confrançon et Curtafond, le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) assume l'organisation scolaire, les charges de fonctionnement, d'investissements pédagogiques, de soutien aux associations liées à l'école. Plusieurs événements importants sont intervenus en 2022.

Changement de siège social

Depuis sa création, le siège du syndicat était la mairie de Curtafond et la secrétaire de la commune en assurait la gestion administrative. Sur demande du maire de Curtafond, après accord des parties concernées, la gestion administrative du SIVOS a été confiée à la mairie de Confrançon avec une augmentation du temps de travail de notre Directeur des services. Dans le même temps, le siège du SIVOS a été transféré à la mairie de Confrançon en fin de 1^{er} trimestre 2022. Un grand merci à Nathalie pour ces longues années de service.

Sécurisation de l'organisation des ressources humaines

Un autre changement important a vu le jour : une mission de responsable, encadrante de proximité a été créée dans le but d'être plus efficace et de sécuriser notre organisation. Ces tâches étaient alors assurées par le



Un total de 205 élèves répartis sur 9 classes, soit une moyenne de 22,77 élèves par classe. Effectif en baisse par rapport à 2021-2022 (221 élèves)

président du SIVOS. Valérie COLAS a accepté d'exercer ces missions à compter du 1^{er} septembre 2022, avec le Directeur des services de la commune comme supérieur hiérarchique fonctionnel.

Augmentation de la participation des communes de 100 € par élève en cours d'année

Le SIVOS dispose de son propre budget qui est alimenté par la contribution des communes en fonction du nombre d'enfants résidents. La contribution est variable suivant les années, en général autour de 1 000 € par enfant. Le budget prévisionnel 2022 voté en février était en forte hausse en dépenses de fonctionnement, passant de 197 568 € en

réalisé 2021 à 238 646 € en prévisionnel 2022. Compte tenu de l'inflation des coûts constatée en 2022, pour la 1^{ère} fois depuis la création du SIVOS (c'est la 18^{ème} année fonctionnement), j'ai été obligé de convoquer un conseil de SIVOS cet été afin d'augmenter la participation des communes de 100 € par élève. Elle devrait permettre de faire face aux augmentations de dépenses d'énergie, de produits et de personnel.

Au regard des élèves inscrits, la participation des communes se répartit ainsi en 2022 : Confrançon 69,9 % soit environ 174 000 € ; Curtafond 30,1 % soit environ 75 000 €.

Hervé COLAS,
président du SIVOS #

Infos sur le projet de parc éolien

En juillet 2019, l'entreprise SOLVEO Energies a obtenu du Préfet de l'Ain une autorisation environnementale pour la construction du parc éolien de Confrançon. Composé de 3 éoliennes de 180 m de haut, il devrait couvrir les besoins électriques annuels de plus de 4000 foyers.

En fin d'année 2021, Enedis a réalisé les travaux de raccordements au réseau électrique.

L'autorisation environnementale du parc éolien est aujourd'hui purgée de tout recours. SOLVEO Energies annonce un peu de retard sur les travaux, compte tenu du contexte, la forte demande en matières premières pour la construction et les tensions sur le prix de ces matières ayant impacté les délais d'approvisionnement des machines.

Pour autant, au vu de la situation climatique et énergétique, SOLVEO Energies indique mettre tout en œuvre afin de mettre en service le parc éolien dans les meilleurs délais.

Jean-Luc FROMONT,
conseiller municipal #

Sécurité routière sur la commune



La sécurité des habitants est au cœur des préoccupations des élus, c'est pourquoi des aménagements routiers ont été réalisés et d'autres sont en passe de le devenir. Au cours de l'été un miroir a été installé à la sortie place du Logis-Neuf, facilitant ainsi l'accès à la départementale 1079 en cas de stationnement d'utilitaires le long de cette dernière. La sortie et l'entrée du hameau du Logis Neuf, route de Confrançon seront matérialisées par des panneaux d'entrée d'agglomération, une vitesse de 50 km/h devra être respectée. Changement également au niveau du Bourg de Confrançon, l'entrée et sortie d'agglomération positionnées actuellement en face de la

Mairie seront désormais placées au Sud du carrefour de Malet, au niveau des arrêts de bus. Ce déplacement d'environ 400 m permettra, nous l'espérons, une diminution de la vitesse afin de diminuer les risques au niveau de l'intersection, des sorties de propriétés environnantes et du lotissement du domaine des Chênes. Enfin, un projet d'installation de feux tricolores et d'un tourne à gauche, porté par les services du Département est à l'étude concernant le carrefour de l'Effondras. Ce carrefour a été le théâtre de nombreux accidents au cours des 20 dernières années, dont certains furent fatals aux automobilistes. Si la sécurisation de l'intersection et de ses abords est à

la charge du Département, les coûts de fonctionnement et d'entretien du matériel installé devront être assurés par la commune ; c'est pourquoi le conseil municipal a délibéré sur le sujet, lors de sa séance du 16 septembre. Après présentation du sujet par le Maire et de nombreux échanges, le conseil a voté à l'unanimité pour la validation du projet qui inclut également le passage du carrefour en « agglomération » et donc une limitation de vitesse à 50 km/h. Cet aménagement routier départemental devrait être réalisé courant 2023.

Jean Paul BUELLET,
maire #

Nouveaux arrêts de stationnement et de circulation

Place du Logis Neuf pour commerces ambulants :

Par arrêté n° 20220912-02 (S) du 12/09/2022, sur la Place du Logis Neuf, le stationnement sur les 4 places situées perpendiculairement au trottoir en bordure de la RD 1079 est interdit à tous véhicules sauf commerces ambulants tous les lundis et mardis entre 16h et 22h30.

Parking du cimetière :

Par arrêté n° 20220912-01 (S) du 12/09/2022, sur le parking du cimetière, le stationnement et les manœuvres des véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits.

Route de Montburon :

Par arrêté n° n° 20221129-01(C) du 29/11/2022, la circulation est interdite aux véhicules de plus de 7,5 tonnes sur la Route de Montburon, VC 4 à l'exception des activités de livraison.

Zone urbaine sauf espaces dédiés

Par arrêté n° 20221129-01(S) du 29/11/2022, dans la zone urbaine sauf espaces dédiés, le stationnement est interdit les weekends et jours fériés aux ensembles routiers, tracteurs et remorques non attelées de + de 3.5 T.

Projet d'antenne BOUYGUES Télécom

Dans le cadre de l'amélioration de la couverture mobile à Confrançon, Bouygues Telecom envisage le déploiement d'un nouveau relais, mutualisé avec SFR.

Un premier projet situé chemin de la Forêt avait été proposé à la mairie de Confrançon par Bouygues Telecom. Monsieur le maire a jugé cet emplacement trop proche des habitations.

En accord avec la municipalité, Bouygues Telecom a réalisé de nouvelles études techniques sur un terrain communal jugé plus adapté par les élus locaux. Un dossier d'information Mairie (DIM) a été mis en consultation en mairie et sur le site internet de la commune du 13 septembre au 13 octobre.

Une déclaration préalable de travaux a ensuite été déposée, instruite par le service urbanisme de Grand Bourg Agglomération puis acceptée.

L'implantation des antennes-relais de radiotéléphonie mobile est régie par la combinaison de dispositions relevant notamment du code des postes et des communications électroniques, du code de l'urbanisme ainsi que du code général des collectivités territoriales. L'Etat détient le pouvoir de déterminer les modalités d'implantation des stations radioélectriques sur l'ensemble du territoire en vue d'améliorer la disponibilité du réseau et la qualité de service, et de résorber les zones blanches.

Au niveau communal, le maire ne peut pas refuser des demandes de permis ou déclaration dès l'instant où le règlement du PLU et les prescriptions sont respectés.

#

Conseil en numérique

Un conseiller numérique France Services (ou CNFS) est un professionnel formé pour accompagner les Français et les Françaises (GRATUITEMENT) dans leur volonté de devenir autonomes dans leurs usages du numérique au quotidien, ou pour faire simple vous accompagner dans l'apprentissage du matériel numérique type ordinateur, smartphone, tablette...

Par des suivis individuels et des ateliers collectifs, il veille à ce que chaque personne progresse, en fonction de ses besoins, dans le maniement des

outils et usages numériques.

Financés par l'État dans le cadre du plan «France Relance» pour une période de 2 ans, les 4000 conseillers numériques France Services sont répartis dans tous les départements français, en métropole et en Outre-mer.

Un conseiller numérique est basé à la Maison France Service de Polliat. Une étude est en cours pour une présence éventuelle de ce conseiller sur la commune à raison d'une demi-journée par semaine.

Pour plus d'informations : e-mail : stephane.dellavecchia@polliat.fr
Tél : 06 15 66 00 66

#

Espace sans tabac

Lancé par la Ligue contre le cancer, le label Espace sans tabac a pour vocation de proposer, en partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac qui viennent s'ajouter aux zones soumises à l'interdiction de fumer dans les lieux publics (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006).

La Ligue contre le cancer encourage et accompagne la création d'espaces extérieurs sans tabac en décernant un label aux villes qui s'engagent dans cette voie, combat indispensable pour la santé de leurs concitoyens.

Ces espaces conviviaux ou qui accueillent un public majoritairement familial (plages, espaces verts, abords

d'écoles) sont ainsi préservés de la pollution tabagique, tant sanitaire qu'environnementale.

Les objectifs visés sont la protection des publics jeunes, l'encouragement à l'arrêt du tabac et la préservation de l'environnement de la pollution des mégots de cigarettes.

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 18 novembre, a approuvé la convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer et a décidé de matérialiser une zone comprenant l'école, la garderie, le gymnase et le parking situé devant. Une signalétique délimitant cette zone sera mise en place.

Chacun est donc invité à ne plus fumer dans ce périmètre pour la santé de tous.

#



Infos mairie

Recensement citoyen

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (ex : permis de conduire).

Si vous avez acquis la nationalité française (naturalisation, déclaration...) entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française. Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Le recensement s'effectue à la Mairie ou bien par internet en créant votre compte en quelques clics sur : www.mon.service-public.fr et en accédant à la démarche en ligne.

État civil

Arrêté au 1^{er} décembre 2022

Afin de protéger la vie privée des personnes concernées, en adéquation avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la commune ne communiquera plus les listes avec les noms mais uniquement le nombre de mariages, naissances et décès.

Pour l'année 2022 et le mois de décembre 2021, nous comptons 20 naissances, 2 PACS, 2 mariages, 7 décès, 1 changement de nom et 3 parrainages civils (liste arrêtée au 01/12/2022).

Les tarifs de locations de salles

(Salle des fêtes, salle Annexe, salles de réunion ou gymnase). Les tarifs de location de salles, les droits de stationnement et location de matériel sur la commune restent inchangés pour 2023.

Vous pouvez consulter les tarifs de location sur le site internet de la com-

mune : <https://www.confrancon.fr/la-commune/location-de-salles>

Fermeture définitive de la trésorerie municipale de Montrevel en Bresse le 31/12/2022

A compter du 01/01/2023, les administrés ou usagers qui souhaiteraient payer leurs factures locales en chèques et/ou tickets restaurant devront se rapprocher du Service de Gestion Comptable (SGC) de Bourg en Bresse, 21 bis rue Gabriel-Vicaire 01012 Bourg-en-Bresse Cedex - Tél 04 74 22 83 90 - sgc.bourg-en-bresse@dgifp.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture :

Le lundi, mercredi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 13h : Accueil physique des usagers.

Accueil personnalisé sur rendez-vous le mardi de 13h à 16h30 et le jeudi de 13h30 à 16h30.

Quiz énergétique

1. Quelle est la consommation globale d'énergie de la commune (en KWh par an) ?

- 430 000
- 280 000
- 720 000

2. Que signifie le sigle CEP ?

- Conseil en énergie partagé
- Crise énergétique prolongée
- Culture énergétique prospective

3. Quelle sera l'évolution de la facture énergétique de la commune en 2023 ?

- +20%
- +200%
- -10%

4. Quelle est la part du fioul dans la consommation énergétique de la commune ?

- 1/3
- 1/2
- 2/3

Réponses au quiz ci-contre

Réponse 1 : 430 000 KWh par an, c'est l'énergie déployée pour accueillir et éduquer les enfants, proposer une restauration scolaire, réunir les habitants et les associations, assurer les services municipaux et la vie communale, pratiquer des activités sportives et culturelles...

Réponse 2 : Conseil en énergie partagé, les élus municipaux bénéficient depuis 15 ans de ce service proposé par ALECO1 avec le soutien de l'intercommunalité pour réaliser un bilan énergétique annuel et émettre des propositions d'amélioration. De nombreuses actions ont été mises en œuvre (exemple : rénovation de la salle des fêtes).

Réponse 3 : Impossible de prédire cette évolution, mais la facture énergétique progresse de 35% en 2022 pour atteindre plus de 50 000 € par an, une augmentation de 50% en 2023 représenterait l'équivalent d'une augmentation de 5 % des impôts locaux.

Réponse 4 : 2/3, les installations de chauffage des locaux communaux sont très majoritairement orientées énergies fossiles. Un défi à relever pour les prochaines années.

Infos service

ADMR Montrevel

Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Montrevel en Bresse

Garde d'enfants à domicile, livraison de repas, ménage-repassage, services pour les personnes en situation de handicap, services pour les seniors, soutien aux familles...

Plus de renseignements : par téléphone au 04 74 30 89 07 ou par mail à amontrevel@fede01.admr.org

Site internet : <https://www.admr.org/associations/admr-montrevel-en-bresse>

Association Intermédiaire Domicile Services (AIDS)

L'AIDS est une association créée par le réseau ADMR. Depuis plus de 30 ans, elle recrute des personnes à la recherche d'un emploi et les mets à disposition en proposant des services de qualité comme le bricolage, le bâtiment, restauration, jardinage, entretien, administratif, garde d'enfants...

Plus de renseignements : par téléphone 04 74 23 23 81 – 07 87 02 29 06 ou par mail domicile.services01@gmail.com

Site internet : www.services-ain.com

ADAPA - aider & accompagner à domicile

Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain

Aide et soins à la personne : aide aux proches aidants, prévention, objets connectés, portage de repas, aide à la fonction d'employeur, alternatives aux domiciles, transport accompagné. L'ADAPA recrute dans tout le département de l'Ain ; www.adapa01.fr rubrique « nous rejoindre ».

Plus de renseignements : par téléphone 04 74 45 59 65 ou par mail à contact@adapa01.com

Site internet : www.adapa01.fr

Ain Domicile Services

Service d'aide et d'accompagnement à domicile dans la vie quotidienne (entretien du logement, garde d'en-

fants, courses, repas), aide à la personne (transfert, installation, surveillance, aide à la toilette...), dans la vie sociale (transport accompagné, accompagnement aux activités de loisirs, numérique, stimulation...), offre de répit avec présence de jour et de nuit...

Plus de renseignements :

par téléphone 04 74 51 05 23 06 74 45 70 00 ou par mail à saone.bresse@ain-domicileservices.fr

Site : www.ain-domicileservices.fr

CLIC

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique du Bassin burgien

Espace d'accueil et d'information pour les personnes de plus de 60 ans ainsi que pour leur entourage et aux aidants.

Plus de renseignements par téléphone au 04 74 22 11 11 ou par mail à clicbassinburgien@adag01.fr

Site : <https://www.adag01.fr>

Renseignements utiles

Numéros utiles

École de Confrançon : 04 74 25 24 31

École de Curtafond : 04 74 25 70 41

Crèche Câlines et Trotinettes : 04 74 30 14 37

Garderie & Centre Loisirs Copain-Copine : 04 74 25 22 53

Restaurant scolaire : 04 74 50 27 53

Téléphones d'urgences

N° de téléphone d'urgence européen : 112

Centre incendie et secours des Trois Logis : 06 07 26 35 60, pour question de recrutement : gilles.guerry@sdis01.fr

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Centre Anti Poison de Lyon : 04 72 11 69 11

Violences conjugales : 3919

Enfance en danger : 119

Numéro urgence pour personnes sourdes et malentendantes : 114

Plateforme gouvernementale d'écoute victimes d'inceste : 0 805 802 804

Centre Départemental de la Solidarité : 3001

Téléphone d'urgence de la Mairie / Astreinte du week-end et jours fériés : 04 74 30 27 38

Démarches et renseignements

administratifs : tél. : 3939

Site internet : <http://www.service-public.fr>

Démarches administratives par internet : <https://mon.service-public.fr/>

Divers :

Cabine de télémédecine : 01 70 81 49 46

ou www.imedians.com

Cabinet des infirmières : 04 74 47 40 52 / 06 66 42 57 68

Assistante sociale, Maison de la Solidarité : 04 74 25 68 00

N° vert pour faciliter la vaccination des plus de 80 ans : 0 800 730 957

Médiateur : sur rendez-vous à la Mairie de Montrevel 3^{ème} mardi matin de chaque mois

Relais Assistantes Maternelles : 04 74 25 40 64

PIJ (point information jeunesse) : 06 72 25 35 95

PIE (Point Info Emploi) permanence à Montrevel

06 87 02 61 81

CLIC (Centre local d'information et de coordination gérontologique) : 04 74 22 11 11

Communauté d'Agglomération – Grand Bourg Agglomération : <https://www.grandbourg.fr/>

Presse locale : Le Progrès : Valérie DESMURS,

04 74 24 62 19 jeanval.desmurs@orange.fr

La Voix de l'Ain : Yves GOUX, 06 70 34 03 58

yves.goux28@laposte.net

Destruction d'un nid de frelons asiatiques



Le 14 octobre, une entreprise, mandatée par le Groupement de Défense Sanitaire Apicole de l'Ain, a détruit un nid de frelons asiatiques sur le territoire communal. Originaire d'Asie, le frelon asiatique (*Vespa Vélutina Nigrithorax*) a été formellement identifié dans le Lot et Garonne en 2004, depuis il a colonisé la

totalité du territoire et est répertorié dans 9 autres états européens.

Le frelon asiatique se distingue facilement de son cousin, le frelon européen, par sa taille et sa couleur. L'adulte est plus petit (environ 3 cm de long) son thorax est brun foncé et son abdomen présente des segments bordés d'une fine bande jaune sauf le

quatrième qui est jaune orangé caractéristique de l'espèce. Les pattes sont jaunes.

Le frelon asiatique exerce une redoutable prédation sur les abeilles mellifères mais son impact ne se limite pas seulement à l'apiculture, il touche aussi l'ensemble des pollinisateurs sauvages dont il se nourrit. Depuis 2016, le frelon asiatique figure sur la liste européenne des espèces exotiques envahissantes préoccupantes et fait l'objet d'une lutte (piégeage des fondatrices et destruction des nids) afin de limiter son impact sur les abeilles mellifères et la biodiversité.

Si vous suspectez sa présence, prenez une photo de l'insecte ou du nid et signalez à votre mairie.

Nicolas ROLLET, apiculteur amateur, découvreur du nid #

Au 1^{er} mars 2023, les résidus de tonte interdits dans les déchèteries

A partir du 1^{er} mars 2023, Grand Bourg Agglomération n'acceptera plus l'herbe issue de la tonte des pelouses dans ses déchèteries. Dans les faits, cette herbe n'est pas un déchet, mais une ressource. Composée à 80 % d'eau, elle se dégrade rapidement et peut rendre de nombreux services pour contribuer à un cadre de vie plus vert.

Pourquoi interdire la tonte en déchèteries ? parce que réduire nos déchets est un impératif

La production de déchets a des conséquences environnementales. Grand Bourg Agglomération a adopté son plan de réduction des déchets avec pour objectif de réduire de 30kg par an et par habitant la quantité de biodéchets (issus de la cuisine, végétaux). L'arrêt de la collecte de la tonte est une de ces mesures.

La gestion des déchets a également un coût important qui est en hausse constante : 20 500 000 € en 2022, un million d'euros de plus estimés en 2023. Cette évolution est notamment due à l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités

polluantes). Cette taxe est payée par l'Agglomération sur les tonnes de déchets enfouis et incinérés.

La fin de la collecte de la tonte devrait générer une économie annuelle de 200 000 €.

Jusqu'au 1^{er} juin pour se préparer

Le temps de permettre aux habitants d'adapter leurs pratiques, le dépôt de la tonte sera toléré jusqu'au 1er juin en déchèterie. Chacun pourra expérimenter les solutions qui conviennent.

Quelles solutions alternatives ?

Tondre oui, mais pas forcément partout, ni à la même fréquence

L'herbe peut être laissée plus haute dans les endroits plus éloignés de la maison, autour des vergers par exemple. Ces espaces favoriseront en plus la biodiversité.

Le mulching

Cette pratique consiste à tondre sans ramasser. La couche d'herbe forme une protection contre la sécheresse et enrichit le sol en le fertilisant naturellement.

Le paillage

Au pied des plantes du potager, des arbustes ou des massifs, la tonte a plus d'un atout : elle nourrit la terre, réduit le développement des herbes indésirables, maintient l'humidité et évite l'arrosage. Elle peut être déposée fraîche sur une épaisseur de 2 centimètres. Au-delà, il est préférable de la faire sécher avant.

Le compostage

En petites quantités, la tonte peut être un élément introduit dans le composteur.

Et les autres végétaux ?

Branchages, feuilles mortes et produits issus de la taille des haies sont toujours collectés dans les déchèteries.

Des questions ? Besoin d'un composteur, de conseils ?

Direction gestion des déchets :
0 800 86 10 96 (appel gratuit).
infodechets@grandbourg.fr
grandbourg.fr.

Jean Paul BUELLET, Maire de Confrançon et l'équipe municipale
invitent toute la population à la cérémonie des vœux
samedi 7 janvier 2023, 15 heures à la salle des fêtes.

Ce temps fort de la vie communale sera l'opportunité d'échanger
autour des projets actuels et futurs portés par la municipalité
et d'accueillir les nouveaux habitants.

Nous partagerons ensemble le verre de l'amitié en toute convivialité.

Meilleurs vœux 2023

Expression de la minorité municipale

Ma première année en tant que conseiller municipal

Fin 2021, suite au départ de Mr RAYBAUD et en suivant l'ordre de la liste des précédentes élections municipales, j'ai intégré le conseil municipal pour faire partie des 3 conseillers de la «minorité».

C'est pour moi une première expérience en tant que conseiller municipal.

J'ai pu participer de l'intérieur à deux temps forts de la démocratie : élections présidentielles en avril 2022 et

législatives en juin 2022.

J'ai été surpris par le nombre et la rigueur de règles qui encadrent les élections en général et la complexité du code électoral.

Je participe avec les bénévoles de la commune à différentes commissions et associations, j'assiste aux assemblées et j'aide aux manifestations.

Malgré mon appartenance à la minorité, j'ai tout de suite été bien intégré à l'équipe en place, l'ambiance est bonne au sein du conseil municipal, les différents sujets sont débattus avec une bonne prise en compte des avis et idées de tous.

Je peux constater qu'en faisant partie du conseil municipal, ma vision

sur Confrançon a évolué : notre village est plus animé que je ne pouvais le penser auparavant, de nombreux projets sont en cours ou à l'étude, des problématiques tels que le coût de l'énergie vont être à prendre en compte dans les mois et années à venir.

Enfin, avec les autres élus et bénévoles, je suis heureux de contribuer à faire de Confrançon un village où il fait bon vivre.

Cordialement.

Sébastien BORGET,
conseiller municipal #

Directeur de publication : Jean Paul BUELLET, **Ont participé à ce numéro :** Jean Paul BUELLET, Jean-Luc FROMONT, Aurélie BETTEMBOURG, Régine BUET, Cyrille DUPUIT, Sylvaine MARTIN, Sébastien BORGET, Sylvie TRIPLET, Roseline MAGNIN, Nicolas MICHALET, **Maquette-Graphisme :** Bopsi Communication, **Impression :** COMIMPRESS, **Tirages :** 700 ex. Magazine adressé à l'ensemble des habitants. Papier issu des forêts gérées durablement.

